

Académie de Poitiers – Rentrée 2025
ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)
pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics
de l'Éducation nationale

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Nom et prénom du ou des représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Boursier : Oui Non

Établissement d'origine :

Ville de l'établissement d'origine :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ

Lycée souhaité par dérogation :

Enseignements optionnels souhaités :

Rang du vœu :

Régime souhaité : Externe Demi-pensionnaire Interne

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

- ❖ La dérogation concerne uniquement une demande de 2^{de} générale et technologique non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève.
- ❖ Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif. Toute demande qui ne sera pas accompagnée du ou des justificatif(s) ne sera pas prise en compte.
- ❖ Les enseignements optionnels seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement optionnel non proposé dans le lycée de secteur.
- ❖ L'octroi de cette demande par l'Inspecteur/Inspectrice d'Académie, Directeur/Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) n'entraîne pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil régional.
- ❖ La date limite de dépôt de la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée est le **mercredi 28 mai 2025.**

Référence : article D211-11 du code de l'éducation.

Académie de Poitiers – Rentrée 2025
ASSOUPPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)

pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics de l'Éducation nationale

MOTIF DE LA DEMANDE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
<input type="checkbox"/> Élève souffrant d'un handicap	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).
<input type="checkbox"/> Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève boursier ou boursier au mérite	<u>Copie de l'attribution de bourses</u> qui précise le taux. Vous adresserez un courrier sous pli cacheté à l'assistante sociale de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2025	Vous joindrez un <u>certificat de scolarité</u> .
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .
Élève suivant un parcours scolaire particulier, lorsque l'enseignement n'est pas proposé dans le lycée de secteur : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Section européenne, préciser laquelle : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité » * préciser lequel : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel artistique **, préciser lequel : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel technologique ***, préciser lequel : : <input type="checkbox"/> Section sportive, préciser laquelle : 	Cette fiche de dérogation doit être accompagnée de la fiche de candidature relative au choix du PSP renseignée par l'établissement d'origine qui est le seul document légitime pour candidater. Aucune pièce complémentaire ne peut être demandée aux représentants légaux comme par exemple : lettre de motivation, lettre de recommandation, vidéo de présentation, book, visa de participation aux journées portes ouvertes... et ne peut servir à la prise en compte de la candidature.
* Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité « langues et culture de l'Antiquité » de même nature dans le même établissement en 1 ^{re} générale. ** Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1 ^{re} générale. *** Uniquement s'il est suivi d'une 1 ^{re} technologique de même nature dans le même établissement en 1 ^{re} générale.	
<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .

Nous attestons la validité des renseignements portés ci-dessus.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

À, le

À, le

Signature du chef d'établissement,

Cachet établissement d'origine

DÉCISION DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE D'ACADÉMIE, DIRECTEUR/DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA - DASEN)

- Dérogation accordée pour le lycée demandé (sous réserve de places disponibles)
- Dérogation refusée pour motif :